

**COMMUNE DE CERVENS**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 10 octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. Gil THOMAS, Maire.

**Présents** : CALLENDRIER Michèle/ DECOMBARD Coralie/ FAVRAT Florent/ KELLER Sophie/ LEYDIER Serge / MASSON Thibault/ NOEL Ruta/ THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

**Absents excusés** : CHATEL Christophe/ CHATEAU Baptiste/ PROFFIT Thierry/ SANDRAL Linda.

**Procuration(s)** : Christophe CHATEL à Gil THOMAS/ Baptiste CHATEAU à Coralie DECOMBARD/ Linda SANDRAL à Serge LEYDIER

**Secrétaire de séance** : M. Thibault MASSON

**Date de la convocation** : 5 octobre 2023

**ORDRE DU JOUR**

1. Désaffectation de l'usage public et déclassement du domaine public d'une partie de la parcelle communale ZE276
2. Avenant à la promesse de vente de la parcelle communale ZE276p
3. Décision de principe d'extension du cimetière communal
4. Mission de Maîtrise d'œuvre pour l'extension du cimetière communal
5. Convention avec le CDG74 : mission archiviste
6. Questions diverses

**Le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023 est adopté à l'unanimité**

**1. Désaffectation de l'usage public et déclassement du domaine public d'une partie de la parcelle communale ZE276.**

Délibération N° 2023/39

Le Maire rappelle la délibération du conseil du 12 septembre l'autorisant à signer la promesse de vente d'une partie de la parcelle communale ZE276 à Lucie LACROIX. Il convient toutefois de constater sa désaffectation du domaine public et de la déclasser du domaine public.

**Maire** : *Au vu de ce nouveau statut il conviendra de matérialiser sur le terrain la nouvelle entrée du sentier du Miroir des Eaux (rubalise).*

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu cet exposé, après avoir délibéré et à l'unanimité ;

CONSTATE la désaffectation du domaine public de la partie de la parcelle concernée par l'implantation du point propre.

PRONONCE son déclassement du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal.

**2. Avenant à la promesse de vente d'une partie de la parcelle communale ZE276 aux Lanches à la Sté LES PRAIRIES C&L (Mme Lacroix)**

Délibération N° 2023/40

Monsieur le maire INFORME le conseil que suite à la signature de la promesse de vente le 26/09 en l'étude de maître Hillard-Manzi, il est apparu que l'emplacement du point propre des Lanches était englobé dans la partie devant être cédée. Il convient en conséquence de procéder à un bornage complémentaire afin de retirer cette partie de la parcelle de la vente et d'établir un avenant à la promesse de vente signé le 26/09 en raison de la modification de la contenance de la parcelle qui sera finalement cédée à Mme LACROIX soit 4273 m<sup>2</sup> pour un prix total de 854 600€.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant à l'acte de promesse de vente signé le 26/09/2023 à intervenir en l'étude de Me HILLARD-MANZI, notaire à Thonon les Bains.

### 3. **Décision de principe d'extension du cimetière communal**

Délibération N° 2023/41

Monsieur le MAIRE RAPPELLE au conseil la délibération du 12 avril 2022 affectant le don de 200 000€ de Mme BUZZI à l'extension du cimetière.

IL EXPOSE que la commission « cimetière » travaille depuis une année sur ce projet d'extension et que suffisamment d'éléments ont pu être analysés par cette commission pour que qu'il soit mené à bien. Toutefois le périmètre de l'extension étant situé à moins de 35 m des habitations, le projet doit requérir l'autorisation du préfet et doit être soumis à enquête publique.

**RN** : il y a trois maisons à proximité du projet d'extension

**MC** : connaît-on le chiffrage de l'extension ?

**Le Maire** : oui 100 000 € jusqu'à 150 000 € maximum études comprises. On garde une réserve de 50 000 € au cas où il y aurait contestation du don de Mme Buzzi par les descendants, si celle-ci venait à décéder.

**TM** : quelle est la durée de l'enquête ?

**Maire** : 3 semaines à 1 mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité,

APPROUVE l'extension du cimetière communal sur la parcelle communale ZN N°57.

AUTORISE le Maire à solliciter l'accord de monsieur le préfet à l'issue de l'enquête publique.

### 4. **Mission de Maîtrise d'œuvre pour l'extension du cimetière communal**

Délibération N° 2023/42

Monsieur le Maire RAPPORTE aux conseillers que le travail de la commission « cimetière » a conduit à se rapprocher du cabinet UGUET de Fillinges, celui-ci composé d'un ensemble d'ingénieurs conseils, d'architectes paysagistes, d'urbanistes et de cartographes nous propose une offre financière de maîtrise d'œuvre pour l'extension du cimetière qui s'élève à 13 920€ TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité,

DECIDE de confier la maîtrise d'œuvre pour l'extension du cimetière au cabinet UGUET.

### 5. **Convention avec le CDG74 : mission archiviste**

Délibération N° 2023/43

Monsieur le Maire INFORME qu'il a pris contact avec le service du Centre de Gestion 74 qui propose une mise à disposition d'une archiviste. Un diagnostic de mise à niveau des archives communales a été réalisé en avril 2023 par l'archiviste mandaté par le CDG74. Ainsi la mission de l'archiviste serait d'une durée de 40 jours étalée de 2025 à 2027 pour un coût journalier s'élevant à 405 € TTC (prix 2023).

Une convention est nécessaire entre le CDG74 et la collectivité pour acter cette mission.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune et le CDG74 portant sur la mise à disposition d'une archiviste pour une mission de 40 jours étalée de 2025 à 2027.

### 6. **Questions diverses**

- o **Terrain de sport (enrobé)** :

**SL** : fait remarquer que le revêtement du terrain de sport a été réalisé.

**CD** : le travail est bien fait

**Maire** : le pourtour en tubulaire derrière les buts sera réalisé l'an prochain et fera l'objet d'une demande de subvention (CDAS 2024). Le grillage et les filets devraient être posés cette année ainsi que la réalisation du marquage. Ces travaux pourront peut-être permettre au Foyer Rural de relancer l'activité roller.

Le Maire  
Gil THOMAS



Le secrétaire de séance  
Thibault MASSON



Fin de la séance : 21 H 00/ Prochaine réunion du conseil : le 14 novembre 2023